

Pour un nouveau collège à Mazières

La volte-face de la présidente du Département, Coralie Dénoués, ne leur a visiblement pas suffi. Soulagés dans un premier temps de voir un moratoire posé après le projet initial de fermeture du collège Roger-Thabault de Mazières-en-Gâtine, des élus de Gâtine ont décidé d'aller plus loin. Ils avaient sauvé pour un temps leur collège, voici qu'ils en demandent un nouveau, à la place de l'ancien.

« Que ce collège soit traité équitablement »

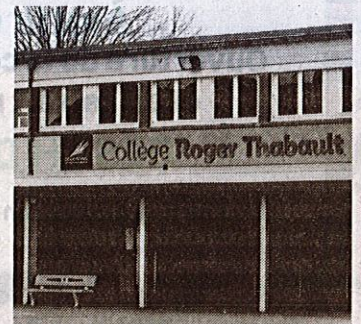
En signant une motion commune qu'ils viennent de transmettre à la présidente du conseil

départemental des Deux-Sèvres mardi 28 mars 2023, huit maires des communes concernées par le collège (Mazières-en-Gâtine, Saint-Marc-la-Lande, Les Groseillers, Clavé, Saint-Pardoux-Soutiers, Vouhé, La Boissière et Saint-Georges-de-Noisné) demandent « que le collège Roger-Thabault de Mazières-en-Gâtine soit traité de manière équitable avec les collèges de Ménigoute, Thénezay et Secondigny ».

« Nous demandons que le Département construise un nouvel établissement à Mazières, à la place de celui existant, afin de donner un environnement idéal pour l'éducation de nos en-

fants », concluent-ils. Qui peut le plus, peut le moins. Est-ce pour ces élus une façon de s'assurer déjà que le moratoire gelant la fermeture du collège concerné se pérennise en un établissement définitivement sauvé du Plan 2050 du Département ? En préambule à leur missive transmise à Coralie Dénoués, ils rappellent en tout cas les arguments qui avaient permis aux défenseurs de ce collège d'obtenir ce moratoire comme, entre autres, la démographie du collège « en constante augmentation ».

Sébastien Acker



Les élus locaux demandent au Département de construire un nouvel établissement à la place du collège Roger-Thabault de Mazières-en-Gâtines.

(Photo archives NR)